



4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS DE LA SAMBRE

Département du Nord

Extrait du registre des délibérations

Séance du : 18 octobre 2022 Lieu de réunion : Maubeuge Convocation : 12 octobre 2022 Affichage convocation et ordre du jour : 12 octobre 2022 Délibération n° 18/2022 Réf JD/JT/CW Objet : Hauts-de-France Mobilités-modification statutaire du 28 mars 2022.	Nombre de délégués en exercice : 28 Nombre de délégués présents : 15 Nombre de votants : 17 dont 2 pouvoirs Transmission à la Sous-préfecture : 20/10/2022 Affichage délibération : 20/10/2022
--	--

Le conseil syndical s'est réuni le 18 octobre 2022 à 16h00 à Maubeuge, sous la présidence de Jean DURIEUX, Président.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Bernard BONDUE-Pascal CHABOT-Benoit COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Claude DUPONT-Jean DURIEUX- Hugo GEORGES-Michel HANNEGART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN -Daniel LEFERME- Jean-François LEMAITRE- Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.

CAMVS : Délégués suppléants : Bernard BAUDOUX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOCOCCILO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Vincent PETIT-Aurélie WELONEK-Didier WILLOT.

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : Hugo GEORGES à Arnaud BEAUQUEL-Martine LEMOINE à Jean DURIEUX.

Délégués titulaires par représentation-substitution : Communauté de Communes du Pays de Mormal : Stéphane LATOUCHE-Simon DELAPORTE.

Délégués suppléants de la CCPM : José GILBERT-Sophie DEGANT.

Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Antony LARROQUE

Assistaient à la réunion sans participer au débat : Jacques THIBAUX Directeur - Madame Corinne SIMON, Sous-préfète.

HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES - modification statutaire du 28 mars 2022.

La loi d'Orientation des Mobilités promulguée le 24 décembre 2019 a permis aux Communautés de Communes volontaires de prendre la compétence mobilité. Ces nouvelles Autorités Organisatrices peuvent à l'instar des Départements devenir membres d'un syndicat mixte de type SRU comme Hauts-de-France Mobilités.

Le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités a donc décidé par délibération en date du 28 mars 2022, de modifier ses statuts pour acter :

- l'adhésion de 12 nouvelles autorités organisatrices de la mobilité et celle du Département du Nord.

Le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités demande à ses membres d'émettre un avis sur cette modification de ses statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des voix décide :

- de donner un avis favorable à la modification du 28 mars 2022 telle qu'exposée ci-dessus des statuts du Syndicat Mixte des Hauts-de-France Mobilités.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois

Pour extrait conforme

Le Président
Jean DURIEUX

